

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.
» » 14 » six mois.
» » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS, LAFFITE, BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 24 février 1866.

BULLETIN.

Le *Moniteur* d'hier contient un décret, en date du 22 février, par lequel S. A. I. le prince Napoléon-Eugène-Louis, Prince Impérial, est nommé président d'honneur de la Commission impériale de l'Exposition internationale universelle de 1867. Les fonctions de président seront exercées par le ministre d'Etat, et, en cas d'empêchement, par le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ou par le ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, vice-présidents de la commission impériale.

Une dépêche de Bucharest annonce que le prince Couza a abdiqué. Une lieutenance princière, investie du pouvoir exécutif, a été décrétée.

Ainsi que nous le faisons pressentir, il y a deux jours, la clôture de la session des Chambres prussiennes, prononcée par un ordre royal dont M. de Bismark a donné lecture à la Chambre des députés dans la séance du 22 février, a été la conséquence du conflit entre le gouvernement et la représentation nationale.

Voilà donc de nouveau le jeu régulier des institutions constitutionnelles suspendu en Prusse! Mais trancher ainsi les difficultés, ce n'est pas les résoudre; c'est en ajournant indéfiniment la solution créer, par conséquent, à l'avenir des complications nouvelles. On parait peu s'inquiéter, dans les conseils du gouvernement prussien, de cette situation anormale d'un pays qui, régi en principe par une constitution, doit se résigner à vivre comme s'il n'en avait pas; mais nous ne pensons pas que la résignation, en pareille matière, soit une vertu que les gouvernants puissent mettre indéfiniment à l'épreuve, et la résistance de ses représentants continuera à trouver dans le peuple prussien les éléments sur lesquels elle s'est appuyée jusqu'ici; tel est du moins l'espoir exprimé par le président de la Chambre,

après avoir entendu la lecture de l'ordonnance de clôture :

« Je désire, a dit M. Grabow, que le peuple prussien se tienne derrière ses députés et puisse conserver la Constitution saine et sauve comme jusqu'à présent. Les mesures auxquelles il faut probablement nous attendre dans un délai prochain, ont déjà été indiquées pendant la durée de la session. Continuons à soutenir le droit, la loi et la Constitution. Séparons-nous au cri de *Vive le roi!* »

Les députés, en effet, ne se sont pas séparés sans avoir crié « Vive le roi! » témoignant ainsi de leur respect quand même pour le souverain, à défaut de sympathie pour ses conseillers.

On commente vivement une note-circulaire du cardinal Antonelli, au sujet de la convention de septembre, publiée par le *Journal de Bruxelles*. Il y a là évidemment, si quelque incident de transaction ne survient pas, une situation qui peut entraîner, aujourd'hui ou plus tard, des difficultés très-graves. Dans tous les cas, il est plus que jamais à présumer que la France, sous un motif ou sous un autre, gardera un pied en Italie.

J. REBOUX.

(On nous écrit de Londres, le 22 février:

« Les nouvelles d'Irlande sont quelque peu rassurantes mais l'anxiété est toujours la même dans les régions officielles. Il serait complètement inutile de dissimuler qu'il y a vraiment raison de craindre que le féniisme n'ait fait de nombreux partisans dans l'armée, et, comme l'élément irlandais est puissant dans l'armée anglaise, ce fait est d'une haute importance. Les gens bien renseignés sur les choses militaires sont persuadés que l'influence de la discipline aura raison du féniisme. »

« A Dublin et dans plusieurs autres villes, on continue d'arrêter un grand nombre de suspects. On évite autant que possible toute communication entre les prisonniers. »

« Les bruits les plus contradictoires courent au sujet du *Head Centre* Stephens qui s'est échappé de prison, comme on le sait. Les uns affirment qu'il est à Paris, les autres qu'il est mort. Le plus curieux

de tout cela, c'est que malgré l'énorme récompense promise pour son arrestation, la police ne puisse obtenir aucun renseignement sur lui. J'ai entendu des personnes prétendre que la police connaît son lieu de refuge, surveille ses moindres mouvements et ne s'abstient de l'arrêter qu'afin d'obtenir plus de renseignements au moyen de ses alliés et venus. Cela cependant me paraît peu croyable. »

« Quelques symptômes de diminution se font remarquer dans les ravages de l'épizootie. De toutes parts on nous écrit que les bestiaux se guérissent peu à peu, qu'il y a dans leur état sanitaire une amélioration sensible. Les propriétaires auxquels n'a pas réussi le système de M. Worms sont plus heureux avec quelque autre. Il est à espérer que la contagion a enfin épuisé sa violence et va s'éteindre. »

Voici comment une correspondance de Londres rapporte la signature hâtive par la Reine et la mise à exécution précipitée, par lord Woodhouse du bill qui livre l'Irlande au bon plaisir de ce haut émissaire :

« Aussitôt que le bill de suspension de l'*habeas corpus* fut voté par la Chambre des lords, un télégramme fut adressé au comte Granville qui était auprès de la Reine. Le document renfermant la teneur du bill fut présenté à S. M. qui y mit sa signature et y fit apposer le grand sceau de l'Etat; cette pièce fut remise à un messager qui s'embarqua immédiatement sur un yacht de la marine royale et prit un train spécial pour arriver à Londres. »

« Minuit sonnait lorsqu'un clerc vint annoncer aux lords assemblés l'arrivée du document royal. L'huissier de la verge noire sortit pour appeler à la barre la Chambre des Communes. Le lord Chancelier prit place sur son siège en face du trône et fit lire les lettres patentes par un clerc qui prononça les mots sacramentels en langage normand: *La Reine le veut.* »

« A cette heure même, l'*habeas corpus* était suspendu dans le royaume d'Irlande. Deux minutes après, le lieutenant de la Reine était informé à Dublin de l'existence de la loi, et immédiatement on procéda à l'arrestation des principaux meneurs américains. Avant la pointe du jour, 120 d'entre eux étaient saisis dans leurs lits et conduits au château de Dublin. On peut se figurer leur étonnement. »

« Quelques-uns affirmaient sur la foi de tous les saints qu'ils n'avaient rien de commun avec la Société Féniens; les autres se bornèrent à protester contre l'in-

sulte faite à leur qualité de citoyen américain; insulte que le gouvernement de Washington saurait bien venger. C'étaient généralement des gens très comme il faut, demeurant dans des hôtels respectables, bien pourvus d'argent. Parmi les prisonniers, il s'en trouve deux qui ont le grade de général de brigade, deux celui de colonel, une demi-douzaine de majors et une vingtaine de capitaines. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Bucharest, 23 février.

Le prince Couza a abdiqué. Une lieutenance princière, investie du pouvoir exécutif, a été décrétée.

Constantinople, 12 février.

Le gouvernement turc se montre très satisfait de la conclusion de la convention entre S. A. le vice-roi d'Egypte et le président de la Compagnie du canal de Suez. On ne doute pas que le firman d'homologation ne soit très prochainement signé par S. M. le Sultan.

Florence, 23 février.

On lit dans l'*Italie* : « Le bruit court que, par suite de l'insuffisance des mesures prises par l'Autriche en faveur du commerce italien, le gouvernement ne changera rien au régime en vigueur pour les importations autrichiennes. »

Florence, 23 février.

On lit dans le *Corriere Italiano* : « Aujourd'hui échoit le terme fixé pour la dénonciation du traité Austro-Sarde de 1851, sans laquelle le traité est prorogé de droit, pour cinq ans. Le traité n'ayant pas été dénoncé, est prorogé et appliqué à toute l'Italie, ce qui ne constitue pas une dérogation aux principes énoncés dans les notes publiées par le *Livre vert.* »

Berlin, 22 février.

Aujourd'hui à 8 heures un quart, M. de Bismark a donné lecture à la Chambre des députés d'un ordre royal prononçant la clôture des deux Chambres du Parlement et leur prorogation jusqu'à la fin de la session actuelle.

Berlin, 21 février, soir.

La clôture de la session des Chambres était complètement inattendue. Le président lui-même, M. Grabow, l'ignorait. C'est le vice-président, M. d'Unruh, qui présidait pendant la lecture de l'Ordonnance royale. M. Grabow prévenu a pris la présidence et a dit : « La mesure gouvernementale a fait présumer que c'est notre dernière séance. Je désire que le peuple prussien se tienne derrière ses députés et puisse conserver la Constitution saine et sauve comme jusqu'à présent. Les mesures auxquelles il faut probablement nous attendre dans un délai prochain, ont déjà été indiquées pendant la durée de la session. Continuons à soutenir le droit, la loi et la Constitution. Séparons-nous au cri de *Vive le Roi!* »

Les députés ont entendu la lecture de l'Ordonnance royale débout. Après avoir crié *Vive le Roi!* ils ont quitté la salle des séances avec une agitation visible.

Berlin, 23 février.

M. de Bismark a clos aujourd'hui la session des Chambres par un discours dans lequel il est dit :

« Le gouvernement a ouvert la session dans l'espoir que le désir d'un arrangement qui existe dans la nation, trouverait un écho dans la représentation du pays. La première manifestation de la Chambre a été le discours du président qui a montré les dispositions hostiles de la majorité. La Chambre a répondu à ce procédé par des actes montrant qu'elle penchait non du côté de la paix, mais du côté d'un conflit. »

Le discours signale comme inconstitutionnelles les résolutions de la Chambre sur le Lauenbourg, sur la Cour suprême et sur la fête des députés à Cologne.

« En présence de ces empiétements, le gouvernement s'est demandé si l'on pouvait attendre de la continuation de la délibération des Chambres des résultats féconds pour la prospérité et pour la tranquillité du pays. Le roi a voulu que cette question restât sans réponse jusqu'après les débats d'une proposition qui aurait formulé les efforts médiateurs d'une minorité (l'adresse de M. Reichensperger). Mais la tournure que ces débats ont prise n'a pu enlever au gouvernement l'appréhension que la voie suivie par la Chambre ne conduisit le pays à de graves discordes et ne rendit l'arrangement des difficultés existantes plus difficile dans l'avenir. C'est pour éviter cela que le roi a ordonné la clôture de la session des Chambres. »

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 25 FÉVRIER 1866.

N° 19.

LES MÉMOIRES D'UN ORPHELIN.

DEUXIÈME PARTIE.

L'ÉCOLE.

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX
du 23 février.)

— Oui, en effet, murmura ma grand-mère, cheminant avec moi; heureuse, bien heureuse! Pour une telle joie, que ne souffrirais-je pas? Pendant que j'étais dans cet amphithéâtre du collège, assise au dernier rang, inconnue, ignorée au sein de cette brillante assemblée, et assistant toute tremblante à ta victoire, je songeais à ta mère, à ta belle, tendre Jeanne, qui nous a été si jeune enlevée. Je croyais la voir se lever devant moi, me remercier, par son bon regard et son bon sourire, des soins que je t'avais don-

nés. Un jour, quand je ne serai plus, tu te souviendras aussi de moi, n'est-ce pas, mon cher Max, et quelquefois tu songeras que je suis encore près de toi. Ah! il est si doux de penser que la mort n'est point la mort, que les êtres aimés, dont nous regrettons l'absence, ne sont séparés de nous qu'en apparence, par une couche de terre et de gazon, que leur âme vit avec nous, observe nos actions, s'associe à nos joies et compatit à nos douleurs. Comment peuvent-ils almer, ceux qui croient que l'amour, dans sa plus grande extension, n'a que l'éphémère durée de l'existence humaine, et que tout finit au tombeau? »

A notre rentrée au logis, ma grand-mère se retira dans sa chambre. Comme je n'étais séparé d'elle que par une légère cloison, j'entendis craquer sur le plancher ses genoux amaigris. Dans la plénitude de son émotion, elle s'agenouillait pour prier et remercier Dieu.

Le soir, un domestique du collège m'apporta mes prix. Geneviève regardait ébahie cette masse de volumes, reliés et dorés, et croyait voir tous les livres de la terre réunis. Quelques instants après je recevais du recteur une jolie lettre et une invitation à dîner. Le recteur! le représentant du ministre! Le premier des fonctionnaires de l'Université dans les trois départements de Franche-Comté! Quel honneur! J'étais plus heureux que les triom-

phateurs romains. A la multitude de courtisans, de valets qui les conduisaient au Capitole, se joignaient les insulteurs, et moi, dans mon petit capitole, je ne voyais que la figure radieuse de mon aïeule, et la figure naïvement étonnée de Geneviève.

Cette journée, dont ma grand-mère fut vivement impressionnée, devait être comme un dernier rayon de soleil de son obscure destinée, et une dernière récompense de son dévouement. Bientôt, elle retomba malade. Je la revis fatiguée, épuisée par ses palpitations de cœur auxquelles la médecine ne pouvait plus apporter qu'un impuissant palliatif.

Dans ses moments de répit, elle essayait pourtant de sortir et de se distraire. Par un beau jour d'automne, je la conduisis hors de la ville. Les prés de Vaux étaient encore verts, et des fleurs s'épanouissaient encore dans les jardins des Chaprais. Un jour, comme je lui faisais remarquer un rosier, paré de ses frais bourgeons, ainsi qu'en est : « Il fut un temps, me dit-elle, où l'un de mes grands plaisirs était de voir les fleurs. A présent, c'est singulier je les regarde avec indifférence. Il me semble qu'elles ne sont pas faites pour moi, qu'elles éclosent pour un monde au-

quel j'ai cessé d'appartenir. C'est la plante desséchée, c'est la feuille jaunie qui maintenant m'étire et m'émeut. »

Parfois, en m'exprimant ainsi quelque mélancolique pensée, tout à coup elle s'apercevait qu'elle me faisait de la peine. Aussitôt elle secouait la tête en prenant un air riant, et tâchait de corriger l'amertume de ses réflexions par une plaisanterie.

A la rentrée des classes, je commençai mon cours de philosophie qui devait me conduire au baccalauréat. Mais, chose singulière! ma grand-mère n'osait plus se réjouir de cette perspective, et quelquefois même semblait embarrassée quand je lui en parlais.

Ah! la noble, généreuse femme! Elle s'était fait un rêve idéal de mon entrée dans une carrière qui lui rappelait les honorables traditions de sa famille. Pour réaliser ce rêve, elle avait renoncé à sa paisible existence dans le valon de la Doye. Elle avait vendu son champ patrimonial, sa maison chérie. Elle était venue s'établir dans une ville où elle ne connaissait personne. Elle avait vécu d'une vie silencieuse, austère, astreinte à de rigides conditions, et malgré toutes ses précautions, elle s'était trompée dans ses calculs. Malgré ses habitudes d'ordre et d'économie, malgré les privations même qu'elle s'imposait, elle ne pouvait avec son chétif

revenu suffire aux dépenses obligées de chaque jour; elle entamait son capital, et, d'année en année, elle le voyait se rétrécir, se fondre comme un morceau de glace. Avec sa nature à la fois résolue et réservée, fière et timide, deux des signes distinctifs du caractère franc-comtois, elle était restée solitaire au milieu du monde de Besançon. Avec son sentiment de dignité héréditaire, elle n'avait pu se résoudre à solliciter une faveur, à courtiser une protection, et elle allait me laisser seul, sans fortune, sans appui. Là était son tourment.

Peut-être l'aggrava-t-elle encore, la pauvre chère âme, par un funeste retour sur le passé, par la crainte de n'avoir pas assez réfléchi aux prudents conseils de ses deux amis, le curé et le juge de paix de Moez, et de s'être trop promptement attachée à un projet trop ambitieux. Quand on s'est dévoué de tout cœur à une tâche difficile, quand on l'a, pendant plusieurs années, poursuivie avec une courageuse persistance, quel malheur si, tout à coup, à un fatal rayon de lumière, on en vient à reconnaître qu'on s'est trompé dans ses vœux, dans son labeur, dans son espérance. L'œuvre que l'on a entreprise n'est point l'œuvre fantastique de Pénélope. On ne peut la défaire et la refaire du soir au lendemain, et l'on ne peut attendre, pour y mettre fin, l'apparition d'un héros ho-